Conseil de
l'Union européenne

FR

9299/17

(OR. en)

PRESSE 24
PR CO 24

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3536e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 16 mai 2017

Président **Louis Grech**
Vice-Premier ministre et ministre des affaires européennes de Malte

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu http://www.consilium.europa.eu/press

SOMMAIRE[1]

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Conseil européen de juin 3

Suivi des précédentes réunions du Conseil européen 4

Livre blanc sur l'avenir de l'Europe 5

Divers 6

– État de droit 6

– Projet pilote de l'UE sur l'action répressive de l'UE 6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Fonds monétaires 7

– Union des marchés des capitaux - règles en matière de prospectus 8

PÊCHE

– Spécifications des engins de pêche 8

TRANSPORTS

– Recherche et développement dans le domaine de l'aviation civile - coopération avec les États-Unis 9

NOMINATIONS

– Cour des comptes européenne 9

[1]
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil http://www.consilium.europa.eu.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Conseil européen de juin

Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté en vue de la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 22 et 23 juin 2017.

Le Conseil européen axera ses travaux sur les thèmes suivants:

– migrations: le Conseil européen fera le point sur les travaux en cours sur les quatre principaux axes d'action: 1) la route de la Méditerranée centrale, notamment le cadre de partenariat; 2) la route de la Méditerranée orientale, notamment la déclaration UE-Turquie; 3) la réforme du régime d'asile européen commun; 4) la lutte contre les causes profondes des migrations;

– sécurité et défense: le Conseil européen examinera les progrès accomplis en vue de renforcer la coopération de l'UE en matière de sécurité extérieure et de défense et il pourrait fournir de nouvelles orientations dans ce domaine d'action. Les dirigeants de l'UE évalueront également les progrès réalisés sur les dossiers relatifs à la sécurité intérieure;

– emploi, croissance et compétitivité: le Conseil européen fera le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation de l'objectif consistant à parachever d'ici 2018 le marché unique, la stratégie pour un marché unique numérique, le plan d'action pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux et l'union de l'énergie;

– relations extérieures: le Conseil européen examinera ce point à la lumière des évolutions les plus récentes.

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base au projet de conclusions, qui sera élaboré dans les jours précédant la réunion.

Suivi des précédentes réunions du Conseil européen

La présidence a informé les ministres de la mise en œuvre des précédentes conclusions du Conseil européen. Elle leur a fait part des progrès accomplis sur les principaux dossiers évoqués dans ces conclusions, ainsi que de l'état d'avancement de ces dossiers.

Livre blanc sur l'avenir de l'Europe

La Commission a informé le Conseil de la suite qu'elle entend donner à son *Livre blanc sur l'avenir de l'Europe*.

La Commission a appelé à poursuivre la réflexion sur l'avenir de l'UE selon les principes suivants:

– tirer pleinement parti des traités de l'UE;

– progresser ensemble à vingt-sept États membres;

– tenir les promesses faites.

Divers

– ***État de droit***

La Commission a informé le Conseil de l'état d'avancement du dialogue que celle-ci mène avec la Pologne sur l'État de droit. Les ministres ont souligné qu'il importait de poursuivre le dialogue entre la Commission et la Pologne.

– ***Projet pilote de l'UE sur l'action répressive de l'UE***

La délégation tchèque a soulevé la question de la nouvelle approche de la Commission concernant le projet pilote de l'UE sur l'action répressive de l'UE.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Fonds monétaires

Le Conseil a adopté des règles relatives aux fonds monétaires ayant pour but de soutenir le rôle que joue le marché de près de 1 000 milliards d'euros dans le financement de l'économie (PE-CONS 59/16).

Le règlement garantira le bon fonctionnement du marché du financement à court terme. Il fait suite aux initiatives prises par le G20 et le Conseil de stabilité financière.

Le règlement fixe des règles et normes communes pour:

– assurer la stabilité de la structure des fonds monétaires;

– garantir que ceux-ci investissent dans des actifs bien diversifiés jouissant d'une bonne qualité de crédit;

– accroître la liquidité des fonds monétaires afin que ceux-ci puissent faire face à des demandes de remboursement soudaines.

Le Parlement européen a approuvé le texte le 5 avril 2017, à la suite d'un accord entre les représentants du Conseil et du Parlement intervenu le 7 décembre 2016.

La plupart des dispositions s'appliqueront douze mois après l'entrée en vigueur.

Communiqué de presse relatif à l'accord de décembre 2016 sur les fonds monétaires

Union des marchés des capitaux - règles en matière de prospectus

Le Conseil a adopté de nouvelles règles concernant les prospectus pour l'émission et l'offre de valeurs mobilières (PE-CONS 63/16).

Les nouvelles règles visent à réduire l'un des principaux obstacles réglementaires auxquels les sociétés sont confrontées lorsqu'elles émettent des titres de capital et de créance. Ces règles, qui remplacent la directive 2003/71/CE, ont pour objet de simplifier les obligations administratives liées à la publication des prospectus de manière à continuer de garantir que les investisseurs sont bien informés.

Le Parlement européen a approuvé le texte le 5 avril 2017, à la suite d'un accord entre les représentants du Conseil et du Parlement intervenu le 7 décembre 2016.

La plupart des dispositions s'appliqueront vingt-quatre mois après l'entrée en vigueur.

Communiqué de presse relatif à l'accord de décembre 2016 sur les prospectus

PÊCHE

Spécifications des engins de pêche

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen sur le règlement définissant les caractéristiques des navires de pêche (refonte), adoptant ainsi l'acte législatif (PE-CONS 11/17).

Les nouvelles règles visent à procéder à l'abrogation et à la refonte du règlement n° 2930/86, dans le droit fil de l'engagement pris par l'Union européenne de simplifier et de clarifier la législation de l'UE afin de la rendre plus claire et plus facile à comprendre.

Le nouveau règlement reprend le contenu du règlement précédent de 1986, qui a été modifié à plusieurs reprises, mais en l'actualisant et en l'adaptant au cadre juridique actuel. Il confère en outre des compétences supplémentaires à la Commission afin d'adapter les exigences relatives à la détermination de la puissance continue du moteur au progrès technique et à d'éventuels changements dans les normes internationales ISO.

TRANSPORTS

Recherche et développement dans le domaine de l'aviation civile - coopération avec les États-Unis

Le Conseil a adopté une décision sur l'ouverture de négociations avec les États-Unis en vue de modifier le champ d'application du protocole de coopération en matière de recherche et de développement dans le domaine de l'aviation civile afin de couvrir toutes les phases de la modernisation de la gestion du trafic aérien et de l'interopérabilité à l'échelon mondial.

NOMINATIONS

Cour des comptes européenne

Le Conseil a adopté une décision portant nomination de M^{me} Ildikó Gáll-Pelcz (Hongrie) en tant que membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1er septembre 2017 au 31 août 2023.